



CONSEIL COMMUNAL DE
GOUMOËNS

Mesdames et Messieurs les
Conseillères et Conseillers communaux

Goumoëns, date du timbre postal

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de Goumoëns, vous êtes convoqués en séance du Conseil communal le

Mercredi 16 septembre 2026 à 20h15
à la salle du Foyer

Ordre du jour :

- 1) Appel
- 2) Assermentation de Madame Noémie Friderici
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 3 juin 2026 (seconde partie)
- 5) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026
- 6) Communications du Bureau
- 7) Communications de la Municipalité
- 8) Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE – EFAJE et SIEGO)
- 9) **Préavis municipal n° 04/2026** relatif à une « demande de crédit pour l'assainissement énergétique de l'UAPE de Goumoëns-la-Ville »
 - 9a) Rapport de la Commission ad'hoc chargée d'étudier le préavis
 - 9b) Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis
- 10) **Préavis municipal n° 05/2026** relatif aux « *Délégations de compétences à la Municipalité, législature 2026-2031* »
 - 10.1 de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles (y compris servitudes), de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, selon l'art 16 al.5 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour les acquisitions, par cas et par année et jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour les aliénations d'immeuble, par cas et par année, charges éventuelles comprise, pour la législature 2026-2031
 - 10.2 pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, selon l'art. 86, jusqu'à concurrence de CHF 40'000.00 par cas, pour la législature 2026-2031
 - 10.3 de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités, selon l'art 16 al.6 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour la législature 2026-2031

10.4 d'accepter des legs et des donations avec charge ou condition, ainsi que l'acceptation de successions (soumises au bénéfice d'inventaire), selon l'art 16 al.11 RCC, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 pour la législature 2026-2031

10.5 d'autorisation générale de plaider, selon l'art 16 al.8 RCC pour la législature 2026-2031

10a) Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis

11) Fixation du montant des jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2026-2031, montant proposé CHF 50.00

12) Fixation du montant des indemnités du Syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC), montant proposé CHF 50.00

13) Propositions individuelles

14) Divers

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos plus cordiaux messages.

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Dutruy

Cindy Grize

Annexes à recevoir par courriel :
- Préavis municipal n° 04/2026 et ses annexes
- Préavis municipal n° 05/2026

Ceux qui désirent un exemplaire papier peuvent en faire la demande auprès du Greffe par courriel à greffe@goumoens.ch

Prochaines séances :

- Mardi 27 octobre 2026 (arrêté d'imposition 2027)
- Mardi 8 décembre 2026 (budget 2027)